

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous les précisions concernant les écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée 2017.

Ce courrier restera disponible tout au long de l'année sur le site de l'école.

La rentrée des enfants aura lieu le **lundi 04 septembre à 08 h 45.**

L'APEL offre le café de bienvenue dans la rotonde pour les maternelles et dans la cour pour l'élémentaire, n'hésitez pas à vous y arrêter.

Le calendrier départemental 2017/2018 est le suivant :

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 04 septembre 2017
Vacances de Toussaint	Samedi 21 octobre au lundi 06 novembre 2017
Vacances de Noël	Samedi 23 décembre au 08 janvier 2018
Vacances d'hiver	Samedi 24 février au lundi 12 mars 2018
Vacances de printemps	Samedi 21 avril au lundi 07 mai 2018*
Début des vacances d'été	samedi 8 juillet 2017

***Le calendrier peut être amené à bouger en ce qui concerne les vacances de printemps. En effet nous reprenons en pleine semaine de jours fériés. Nous sommes en train de travailler sur une modification éventuelle de cet emploi du temps.**

INFOS DE RENTREE

Téléphone maternelle : Tous les appels passent désormais par le standard du groupe scolaire : 02.99.96.61.53

(il n'y a plus de ligne maternelle)

Fournitures scolaires :

- En maternelle, les fournitures scolaires sont données par l'école. Votre enfant a besoin d'un petit sac-à-dos pour y ranger un change de vêtements et son doudou.
- En élémentaire, les fournitures scolaires sont fournies par l'école.
Prévoir un cartable sans roulette, une trousse vide et l'agenda.

N.B. : Chacun s'engage à couvrir les livres prêtés par l'école et à en prendre soin. Les livres perdus ou trop abîmés seront facturés à la fin de l'année.

- **Pour le sport : prévoir une paire de tennis, un short ou un survêtement et un tee-shirt réservés aux activités sportives.**

Jours de décharge de direction :

Le jeudi et le vendredi sont les jours de décharges.

Le chef d'établissement sera sur le site de la maternelle tous les jeudis matins.

Possibilité de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement, M. Antoine Bonamy, lors de ces 2 journées.

Site école : Nouveau site de l'école : www.lasalle-stjoseph-argentre.org

GARDERIE – ETUDE : les lieux d'étude et de garderie sont réunis sur le site de l'école maternelle

- Maternelles : garderie de 16h45 à 18h45
- Elémentaires :
 - Goûter sur le site élémentaire jusqu'à 16h55.
 - Etude de 17h00 à 17h30
 - Garderie de 17h30 à 18h45

En cas de retard exceptionnel à **partir de 18 h 45** prévenir les surveillantes au 06.82.82.85.98

Une facture vous sera adressée à la fin de chaque période.

TEMPS PERISCOLAIRES ORGANISES PAR LA MAIRIE

Pour les inscriptions, les changements y compris de dernière minute, contactez la coordinatrice Mme GESLIN à la mairie au 02.99.96.61.27 ou au 06 46 33 32 06. L'école ne pourra ni inscrire ni annuler des inscriptions aux temps périscolaires.

EMPLOI DU TEMPS

	MATIN	MIDI	AVANT activités périscolaires	APRES activités périscolaires
ACCUEIL lundi – mardi – jeudi - vendredi	Maternelle : 8h30 Elémentaire : 8h25	13h15		
SORTIE lundi – mardi – jeudi - vendredi		Jusqu'à 12 h 10 *	Jusqu'à 15h55 (15h40 le jeudi) *	Jusqu'à 16 h 40 *
ACCUEIL mercredi	Maternelle : 8h30 Elémentaire : 8h25			
SORTIE mercredi		Jusqu'à 12h30		

CONTRIBUTION DES FAMILLES – GARDERIE / ETUDE

Tarifs annuels 2017/2018					
Contribution - forfait		Services périscolaires		Cotisations volontaires	
Contribution Ecole (cotisation + fournitures)	215 €	Repas régulier	4,00 €	Abonnement magazine La Salle	9,50 €
		Repas occasionnel	4,40 €		
Adhésion APEL	19 €	Garderie matin :			
Activités culturelles et sportives	55,00 €	7 h 15 – 8 h 30	1,90 €		
Activités culturelles et sportives TPS	15,00 €	7 h 45 – 8 h 30	1,65 €		
		Etude / Garderie soir :			
		16 h 30 – 17 h 30	2,00 €		
		16 h 30 – 18 h 45	2,90 €		

Une réduction de 20 % à partir du 2^{ème} enfant est faite sur la cotisation.

Un remboursement du non consommé du forfait activités culturelles et sportives est effectué en juin.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous devez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement. Si la contribution des familles est indispensable au fonctionnement de l'établissement, notre souci de l'accueil nous permet de trouver des solutions pour les situations particulières.

- L'école vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre). Nous tenons à votre disposition des formulaires pour y adhérer.

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois à partir du 10 octobre et jusqu'au 10 juin.

En juin, vous recevrez une facture récapitulative de l'année qui donnera lieu à un réajustement selon le solde réel restant à payer ou trop perçu.

Le paiement en chèque ou espèces : la facturation se fait en septembre, décembre, mars et juin.

La carte de self doit obligatoirement être chargée du nombre de repas correspondant à la 1^{ère} période avant la rentrée au service comptabilité, le **mercredi 30 août de 9h à 12h ou de 13h à 16h ou le jeudi 31 août de 9h à 12h et de 18h à 19h30**.

VETEMENTS ET ACCESSOIRES

De nombreux vêtements sont restés, vous pouvez les récupérer **jusqu'au 8 septembre**, après ils seront remis à une association.

Antoine Bonamy,
Chef d'Etablissement 1^{er} degré